

# 63<sup>ème</sup> CRITERIUM JEANNE D'ARC SALON NATIONAL D'ART PHOTOGRAPHIQUE 2010



PATRONAGE F.P.F. 2010/15

Organisé par le  
**PHOTO CINE CLUB ORLEANAIS**  
B.P. 71514  
45005 ORLEANS CEDEX



<b>Calendrier</b>	<b>Dates</b>
Dernier délai de réception	<b>16 mars 2010</b>
Jugement	<b>27 mars 2010</b>
Notifications	<b>06 Avril 2010</b>
Ouverture du Salon	<b>19 mai 2010</b>
Clôture du Salon	<b>30 mai 2010</b>
Retour des Photos	<b>12 juin 2010</b>

## **JURY**

### **NOIR et BLANC**

**Dominique Tuillard**  
CPC Amateurs Pithiviers

**Patrice Delatouche**  
Professionnel

**Patrick Oury**  
CP La Chapelle St Mesmin

### **COULEUR PAPIER**

**Michel Ledamoisel**  
PC du Gatinais

**Jean-Guy Roy**  
O2 Le cercle des photographes

**Dominique Saunier**  
Briare Décllic

# 63<sup>ème</sup> CRITERIUM JEANNE D'ARC SALON NATIONAL D'ART PHOTOGRAPHIQUE

## Règlement

### ARTICLE 1:

Ce salon est ouvert à tous groupements photographiques ou individuels sans restriction.

### ARTICLE 2 :

2 catégories sont prévues: NOIR ET BLANC  
COULEUR PAPIER.

Le sujet est libre dans les 2 catégories. Ne sont acceptées que les photos n'ayant jamais participées à nos salons précédents.

### ARTICLE 3:

L'ensemble de la sélection étant encadré par les organisateurs, tout tirage reçu et quelque soit la dimension de l'image, doit être monté sur un carton léger (ép: maxi 2 mm) et mesurer précisément 30x40 cm. Aucun cadre, sous-verre ou attache n'est admis.

### ARTICLE 4 :

Le nombre d'épreuves est limité à 4 par auteur et par catégorie et 20 au total par club.

### ARTICLE 5:

Chaque expédition doit être accompagnée du bordereau récapitulatif rempli.

Chaque photo doit porter au dos:

- le titre de l'œuvre.
- le numéro d'ordre sur le bordereau.
- le nom du club.
- le nom de l'auteur.
- l'adresse de retour.

### ARTICLE 6

Frais de participation:

- Individuels: **12 € Membres FPF : 8 €**
- Clubs : **18 € Clubs FPF : 13 €**

Paiement par chèque à l'ordre du P.C.C.O.

**Joindre une enveloppe timbrée avec l'adresse du participant pour l'envoi des notifications**

Les colis reçus sans les frais de participation ou hors délais ne sont ni jugés, ni réexpédiés.

### ARTICLE 7:

Des prix, des médailles, des diplômes récompensent les meilleures œuvres.

Le prix du "Critérium Jeanne d'Arc" récompense le meilleur club.

Un catalogue du salon est envoyé à chaque auteur.

### ARTICLE 8:

Le P.C.C.O. se réserve le droit de reproduire les meilleures œuvres dans le cadre de la promotion du salon ainsi que de son catalogue, sauf interdiction de l'auteur à préciser au dos de l'œuvre et sur le bordereau d'envoi.

### ARTICLE 9:

Les organisateurs s'engagent à prendre le plus grand soin des photos mais déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

### ARTICLE 10:

Envoi en port payé par la poste, non recommandé, dans un emballage rigide servant pour le retour à

**PHOTO CINE CLUB ORLEANAIS**

**B.P. 71514**

**45005 ORLEANS CEDEX 1**

**ARTICLE 11:** La participation implique l'acceptation du présent règlement.